

E 27, Archiv-Nr. 13969/11

*L'Ambassadeur de France à Berne, J. B. Beau,
au Président de la Confédération, A. Hoffmann*

L

Berne, 10 septembre 1914

Au cours de l'audience qu'Elle a bien voulu m'accorder, le 8 de ce mois, Votre Excellence, en m'informant de Son intention de constituer à Berne un Office Central, destiné à faciliter l'échange des internés non militaires des divers pays belligérants, m'a prié de Lui faire connaître si ce mode de procéder aurait l'assentiment du Gouvernement français.

M. le Ministre des Affaires Etrangères, auquel j'ai transmis les suggestions de Votre Excellence, vient de me faire savoir qu'elles avaient retenu toute l'attention du Gouvernement de la République. Le Gouvernement français est sensible à ce témoignage de sentiments humanitaires de Votre Excellence et il les partage pleinement. Le principe du rapatriement des internés non mobilisables étant maintenant accepté, il restera à arrêter les modalités de cette mesure. J'aurai l'honneur de soumettre prochainement à Votre Excellence les dispositions que nous aurons envisagées en France pour l'évacuation des internés en nous inspirant des propositions dont Votre Excellence a bien voulu me saisir.

